

COMMUNE DE PIEGUT
Compte rendu de la séance du conseil municipal
du Mercredi 14 septembre 2022 à 19h45

Date de la convocation : 08/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ Maire

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marie-José FINIELS, Laurence TERRAS

Représentés: Isabelle BUTTNER-SORIA représentée par Alain MICHEL

Excusés: Marec BRANDI

Absents: Jeremy KALA

Secrétaire de séance: Jérémie BARANOWSKI

La séance est ouverte à 20h20 sous la présidence de Mme le Maire Adèle KUENTZ.

Ordre du jour

- Avis sur le renouvellement de l'exploitation de la carrière du Plantas à Remollon par la SARL du Bourjac dans le cadre de l'enquête publique
 - Convention avec la mairie de Venterol pour les intervenants à l'école maternelle du RPI
 - Convention avec la mairie de Venterol pour les intervenants à l'école primaire du RPI
 - Saisine d'un avocat pour une affaire en cours de cassation
 - Correspondant incendie et secours
 - Nomination d'un suppléant pour Natura 2000 et pour le SIVU Micro Crèche
 - Encadrement des enfants pour les activités périscolaires à Piégut
 - Adhésion au service du CDG 04 pour les archives de la commune
 - Mise en vente du logement de la Voûte
 - Mise à disposition de personnel au SIVU de la crèche
 - Convention avec Venterol pour le remplacement du chauffeur de bus
 - Projet d'aménagements aux Auches
 - Lancement de l'appel d'offres pour l'achat du nouveau tracteur
 - Vente des anciennes tables et anciens bancs
 - Renouvellement de la convention avec le traiteur pour la cantine
 - Proposition d'un contrat de maintenance pour les vidéoprojecteurs école et mairie
- Questions diverses
-

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Vote : Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avis sur le renouvellement de l'exploitation de la carrière du Plantas à Remollon par la SARL du Bourjac :

Une enquête publique se déroule du 26/09/2022 au 16/10/2022 sur la commune de Remollon au sujet du renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière du Plantas à Remollon par la SARL du Bourjac.

Vote : Le conseil municipal est favorable à ce renouvellement à l'unanimité des membres présents et représentés sans remarque particulière.

Convention avec la mairie de Venterol pour les intervenants à l'école maternelle du RPI

Une délibération déjà prise par Piégut en avril 2022 pour partager les frais des intervenants dans les écoles des 2 communes du RPI, à moitié chacune.

Point septembre 2022 : A la maternelle : 1 intervenant musique et sûrement 1 poterie.

Au primaire : 1 intervenant informatique.

La mairie de Venterol propose une convention à la signature.

Vote : Le conseil municipal autorise Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés à signer cette convention.

Saisine d'un avocat pour une affaire en cours de cassation

Suite d'une affaire déjà en cours avec d'anciens locataires : du fait qu'ils aient perdu leur procès contre la commune ; ils se pourvoient en cassation. Nécessité de l'intervention d'un avocat pour ce type d'intervention en cassation. Proposition de l'avocate (Laure Chiesa) qui suit cette affaire depuis le début de saisir l'avocate Hélène Didier pour défendre la commune.

Vote : Le conseil municipal autorise Mme le Maire à saisir cette avocate, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Correspondant incendie et secours

Mme le Maire doit prendre un arrêté pour désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers.

Jeremi BARANOWSKI 1^{er} adjoint est volontaire.

Nomination d'un suppléant pour Natura 2000 et pour le SIVU Micro Crèche

Suite au départ de 2 conseillers municipaux, 2 postes où ils représentaient la commune à pourvoir.

Adèle KUENTZ volontaire pour suppléant à Natura 2000

Laurence TERRAS volontaire pour suppléant au SIVU Micro Crèche.

Encadrement des enfants pour les activités périscolaires à Piégut

Suite à l'effectif de cette année sur la classe de Piégut (21 élèves), les enfants sont en général 20 à la cantine, la présence de 2 adultes est requise. Depuis le début de l'année scolaire et jusqu'à présent aide des 2 adjoints et des 2 agents de secrétariat de mairie ainsi que de l'aide institutrice.

Mail envoyé aux parents pour recours à du bénévolat.

Mise en place d'un planning entre chaque période scolaire (de vacances à vacances).

D'autre part, pour information envoi d'un courrier de Mme le Maire à l'inspection académique au sujet de la charge en effectif de la classe plusieurs niveaux de Piégut. Un courrier sera aussi envoyé au député à ce sujet.

Adhésion au service du CDG 04 pour les archives de la commune

Proposition de renouveler notre adhésion au service facultatif d'aide au classement et à la valorisation des Archives (centre de gestion 04). Pas d'engagement financier car seules les interventions sont facturées.

Vote : Le conseil municipal autorise Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés à signer cette convention et à faire intervenir en 2023 un archiviste afin de faire un peu de tri (coût de la journée environ 340€)

Mise en vente du logement de la Voûte

La locataire actuelle du logement de la voûte a donné son préavis et partira le 23/09/2022.

D'autre part, cet été Mme le Maire et M le 2^{ème} adjoint ont reçu, sur sa demande, le propriétaire du logement communal mitoyen de la voûte. Ce dernier a renouvelé sa demande (déjà effectuée il y a plusieurs années) pour acquérir le logement de la voûte (proposition orale, d'un montant jugé faible par les élus).

Des estimations ont déjà été effectuées (en 2019) sur ce logement.

Vote : Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de mettre en vente ce logement avec la voûte du dessous, et autorise Mme le Maire à demander des estimations pour son prix de vente.

Mise à disposition de personnel au SIVU de la crèche

Mise à disposition ponctuelle en dépannage de personnel (agent de ménage cantine) pour du ménage quotidien à la crèche (1 heure par jour) lorsqu'il y a des arrêts maladie dans cette structure et donc un manque de personnel.

Vote : Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de passer une convention avec la micro crèche pour cette mise à disposition du personnel.

Convention avec Venterol pour le remplacement du chauffeur de bus

L'employé communal de Venterol recruté l'an passé a passé le permis transport en commun et validé la FIMO pour pouvoir être mis à disposition pour conduire le bus scolaire (tournées RPI et Collège Tallard) en cas d'absence du chauffeur en poste.

Vote : Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de passer une convention avec la commune de Venterol pour la mise à disposition de cet agent.

Projets d'aménagements aux Auches

Le city stade devrait voir le jour en octobre.

En complément : des plantations supplémentaires dans ce secteur avec les stagiaires de la Maison Familiale Rurale de Ventavon

Projet d'un espace boulo-drome aux Auches : si par une entreprise chiffré à 6200€
si par l'agent communal environ 3000€.

Vote : Le conseil municipal décide à 4 voix pour et 1 abstention de réaliser le boulo-drome aux Auches par l'employé communal en régie lorsqu'il aura un créneau de libre.

Lancement de l'appel d'offres pour l'achat du nouveau tracteur

Rappel : Inscription au Budget de l'achat d'un nouveau tracteur avec demande de subvention DETR pour le financement.

Etant donné le montant il faut faire un appel d'offre.

Vote : Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de lancer l'appel d'offres pour l'achat du nouveau tracteur.

Vente des anciennes tables et anciens bancs

La commune possède des tables et des bancs, en bois et métal. Ce matériel est lourd et encombrant. Il est stocké depuis des années aux Forests chez un privé et ne sert plus depuis nombreuses années. Cet été une famille a demandé l'autorisation d'emprunter ce matériel pour une fête privée, et depuis serait intéressée pour le racheter à la commune.

Vote : Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de mettre en vente ce matériel (annonce à afficher 1 mois environ et annonce par mails aux habitants) pour connaître les personnes intéressées et le vendre.

Renouvellement de la convention avec le traiteur pour la cantine

La convention avec le traiteur pour la cantine est arrivée à échéance le 31/08/2022.

Nouvelle convention à signer pour l'année scolaire 2022-2023 (jusqu'à fin septembre) avec une augmentation de 30 cents du prix des repas.

Pour le traiteur : augmentation de 60cts sur chaque repas, du fait de l'augmentation des coûts de transport, des coûts des matières et de la loi Egalim qui impose plus de Bio.

Vote : Le conseil municipal autorise Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés à signer cette nouvelle convention avec le traiteur.

Proposition d'un contrat de maintenance pour les vidéo-projecteurs école et mairie

Proposition de contrat de maintenance pour les vidéo projecteurs de l'école car plusieurs dysfonctionnements actuellement. Un habitant a aidé bénévolement à leur remise en route mais il existe encore une panne d'alimentation électrique sur un video projecteur. Cette proposition vient de l'entreprise privée qui a installé ces video projecteurs et le TBI.

Vote : Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas prendre ce contrat de maintenance.

Le video projecteur défectueux sera réparé ou remplacé prochainement en dehors de ce contrat de maintenance.

Questions diverses

Réunion « eau potable» Elus et CCSPVA :

Avec la chargée de mission de la communauté de communes, mardi 27/09 à 14h en mairie de Piégut.

Démission de conseillers municipaux

Régine MICHEL et Johann MAUBOUSSIN ont donné leur lettre de démission du conseil municipal.

Recrutement d'un(e) secrétaire de mairie

Le recrutement suit son cours, les entretiens des candidats sont prévus fin septembre.

Coupe de bois

Suite aux risques d'incendie liée à la sécheresse, et à l'interdiction par arrêté préfectoral d'intervenir pour travaux en forêt après 13h, l'entreprise devant abattre les arbres n'a pas pu intervenir août. Aussi la coupe affouagère 2022-2023 est-elle reportée à une date ultérieure, inconnue pour l'instant. Si certains habitants ont besoin de bois pour stocker à sécher, pour l'hiver 2023/2024, merci de le faire savoir en mairie pour remonter à l'agent ONF M Berthouze.

Il y a certainement des possibilités de chablis, ou bois en bas de la commune.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire Adèle KUENTZ

Pour

J. BARANOWSKI

Adjoint

